

INFO PACES ADMIS EN 2^{ème} année de PHARMACIE
POUR L'ANNEE 2015-2016

Le stage obligatoire de 2^{ème} année de 6 semaines en officine peut s'effectuer durant les congés d'été, en fin de PACES entre le 13 juillet et le 29 août 2015 si dérogation entre le 20 juillet et le 29 août, ou en fin de 2^{ème} année de pharmacie.

Les conventions de stage sont à récupérer à la scolarité pharmacie – Mouna ARAB (04 78 77 72 87)- Faculté de Pharmacie 8 avenue Rockefeller 69373 Lyon cedex 08 escalier couloir C-D face à l'amphithéâtre CARRAZ aux horaires d'ouvertures : le matin de 9h30 à 10h30 et l'après-midi de 12h30 à 14h30.

ATTENTION :

Le pharmacien maître de stage doit être agréé par l'ordre des pharmaciens et plusieurs stagiaires ne peuvent effectuer leur stage dans la même pharmacie à la même période.

La liste des maîtres de stage agréés se trouve sur le site de l'ISPB, un diaporama de stage de 2^{ème} année est également disponible (<http://ispb.univ-lyon1.fr/etudiants/stages/>)

Le stage ne peut se dérouler chez un maître de stage qui a un lien de parenté avec le stagiaire.

FORMALITES :

Les horaires du stage ne doivent pas être de plus de 35heures/semaines. Pas plus de 8 heures par jour et pas plus de 5 heures consécutives.